

# studio ESCA

École Supérieure de Comédien.ne.s par l'Alternance



Livret de l'apprenti.e

## Qui contacter ?

### **Tatiana Breidi**

*Directrice*

tatianab@studio-asnieres.com

01 47 90 71 54

### **Paul Desveaux**

*Directeur*

pauld@studio-asnieres.com

01 71 02 38 64

### **Judith Kan**

*Responsable des études et de l'alternance*

judithk@studio-asnieres.com

01 47 90 71 52

### **Myléna Marietta**

*Attachée de direction*

mylenam@studio-asnieres.com

### **Audrey Millon**

*Administratrice*

audreym@studio-asnieres.com

### **Marine Badetz**

*Chargée des relations publiques et de la communication*

marineb@studio-asnieres.com

## Les sites du Studio | ESCA

Studio-Théâtre

3, rue Edmond Fantin 92600 Asnières-sur-Seine

*extension des locaux au*

7, rue Olympe de Gouges 92600 Asnières-sur-Seine

*le local costumes*

2 bis, rue Dussau 92600 Asnières-sur-Seine

*le local décor*

7, avenue Laurent Celly 92600 Asnières-sur-Seine

## Les Stages

La formation pédagogique est construite sous forme de stages avec des intervenant.e.s (artistes en activité).

Les cours de chant et de danse sont fixes dans la semaine.

Les cours ont lieu de 10h à 14h, le reste de la journée étant dévolu à l'alternance.

La pédagogie de l'ESCA procède à un mélange des promotions durant le cursus en trois ans. Le parcours de chaque apprenti.e est individualisé et construit à la carte, chaque groupe est réinventé en fonction du stage, des projets des intervenant.e.s et de l'équilibre de chaque groupe.

## Université Sorbonne Nouvelle / Paris 3

Le **Studio I ESCA** dispense un cursus d'études inscrit dans le schéma européen Licence-Master-Doctorat (L.M.D.) dit « de Bologne ».

La formation bâtie sur un seul cursus établi d'après les apports de deux établissements, permet en trois ans l'obtention de deux diplômes nationaux :

—Le DNSPC (Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien.ne) délivré par le

**Studio I ESCA**

—La licence d'études théâtrales, délivrée par l'Université Sorbonne Nouvelle

## Assiduité

Les cours commençant à 10h, les apprenti.e.s doivent être dans la salle de cours, prêt.e.s et en tenue à l'heure dite.

Un retard de 15 mns maximum est toléré uniquement sur justificatif.

Les absences doivent être justifiées auprès de l'administration. À partir de 2 journées d'absence pour maladie un certificat médical sera demandé.

## Rentrée Scolaire

La rentrée se déroule la première semaine de septembre.

## Tarifs

Les frais de scolarité au **Studio I ESCA** sont de 300 euros par an pour les étudiant.e.s.

L'inscription à l'Université Paris 3 est de 100 euros (CVEC). En tant qu'apprenti.e.s du **Studio I ESCA**, iels sont exempté.e.s de frais de scolarité à l'Université.

## Les représentant.e.s des apprenti.e.s

Chaque année, chaque promotion d'apprenti.e.s élit ses représentant.e.s. Ces mandats sont re-conductibles chaque année, par scrutin nominatif ou de liste, majoritaire à deux tours et à bulletin secret.

# Les principes de l'apprentissage

## Le Contrat

Le **Studio I ESCA** est l'entreprise signataire des contrats d'apprentissage. La durée du contrat ou de la période d'apprentissage est au maximum égale à la durée du cycle de formation que l'apprenti.e prépare pour obtenir sa qualification (pour une durée maximale de 36 mois donc).

C'est un contrat à durée déterminée au régime général, sur la base de 35 heures hebdomadaires soit un temps complet. Avec une période d'essai de 45 jours.

A la signature du contrat d'apprentissage, l'apprenti.e doit prévenir du changement de sa situation auprès de la Sécurité Sociale afin d'être affilié.e à celle de l'employeur qui lui ouvrira les droits en cas de maladie ou accident de travail comme convenu dans la Convention Collective des Entreprises Artistiques et Culturelles.

## La Rémunération

La rémunération brute de l'apprenti.e est établie sur la base du SMIC (salaire minimum de croissance) selon l'âge et l'année de formation au sein de l'ESCA :

	20 ans et +	+26 ans
1ère année	53% du SMIC	100% du SMIC
2ème année	61% du SMIC	100% du SMIC
3ème année	78% du SMIC	100% du SMIC

## Les Congés Payés

Avec ce contrat, l'apprenti.e bénéficie de 30 jours de congés payés sur l'année civile puisque l'entreprise fonctionne sur des jours ouvrables (jours travaillés du lundi au samedi). La période de référence des congés payés est du 1er juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1.

Ces congés sont généralement pris durant les périodes de fermeture de la structure soit une semaine fin décembre et quatre semaines durant le mois d'août. Les dates précises des congés sont communiquées par mail par l'administratrice au moins un mois avant leur début.

Si l'apprenti.e est en alternance durant ces périodes, les congés pourront être pris sur d'autres périodes avec l'accord de la direction.

## L'Alternance

Des conventions de mises à disposition tripartites (entreprise signataire/apprenti.e/entreprise d'accueil) sont signées afin de développer le réseau d'emploi des apprenti.e.s durant leur cursus. Dans certains cas particuliers relevant de l'impossibilité de signature de convention tripartite (notamment dans le domaine de l'audiovisuel du fait de droits de suite), l'apprenti.e peut solliciter des congés sans solde auprès de la direction, qui, si elle donne son accord, prennent la forme de demandes de congé sans solde par le biais d'un formulaire remis par la direction.

## Le Pass Navigo, Mutuelle, FNAS, Permis B

Comme pour chaque salarié.e du **Studio I ESCA**, un remboursement mensuel du Pass Navigo est accordé à hauteur de 50% ainsi que l'affiliation à la mutuelle employeur (Audiens) et une ouverture aux droits du FNAS (Fond National des Activités Sociales).

Depuis janvier 2019, une aide forfaitaire de 500 euros au financement du permis de conduire a été mise en place pour les apprenti.e.s.

Détails sur [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

### Rechercher un logement

Le **Studio ESCA** ne propose pas d'hébergement. Dans l'idéal, choisissez de vous loger à proximité du centre de formation.

Vous pouvez solliciter l'administration du CFA pour vous orienter vers une colocation d'actuel.e.s ou ancien.e.s apprenti.e.s.

Des organismes peuvent également vous accompagner dans votre recherche : Habitat Jeunes Ile-de-France

<http://urhaj-idf.fr/>

email dédié aux apprenti.e.s : [ligneapprentisfss@urhaj-idf.fr](mailto:ligneapprentisfss@urhaj-idf.fr)

### Les aides personnelles au logement pour les jeunes apprenti.e.s

#### *Les aides émanant de la CAF*

Selon le type de logement et votre situation, 3 types d'aides non cumulables sont proposées aux locataires aux revenus modestes :

- l'aide personnalisée au logement (APL)
- l'allocation de logement social (ALS)
- l'allocation de logement familiale (ALF)

Renseignements et demandes sur : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

#### *Aide mobili-jeune*

Sous certaines conditions, Action logement accorde une subvention aux apprenti.e.s pour la prise en charge d'une partie de leur loyer ou redevance.

Pour y avoir droit, il faut percevoir des revenus inférieurs au Smic.

Le montant alloué de l'aide Mobili-jeune varie de 10 à 100 euros maximum par mois, dans la limite du montant restant à la charge du bénéficiaire après déduction de l'APL. La durée de versement est limitée à 36 mois maximum.

Renseignements et demandes sur : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

#### *L'avance Loca-Pass d'Action Logement*

Les jeunes apprenti.e.s peuvent profiter d'un prêt à taux zéro pour financer la caution de leur logement. D'un montant maximum de 1.200 euros, cette avance est à rembourser dans les deux ans avec une mensualité minimum de 20 euros. Elle est cumulable avec l'aide Mobili-Pass.

#### *La garantie Visale*

C'est une caution qui prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement. Elle est soumise à certaines conditions d'obtention.

#### *Les résidences pour jeunes actif.ve.s*

Elles peuvent constituer une bonne alternative économique, tout comme les logements mis à disposition par le CROUS aux apprenti.e.s inscrit.e.s dans une université ou une école post-bac.

Renseignements et demandes sur : [www.crous.fr](http://www.crous.fr)

## Une prise en charge médicale

À la fois salarié.e.s du **Studio I ESCA** et étudiant.e.s de Paris 3, les apprenti.e.s du StudioI ESCA bénéficient de différents services :

### Médecine préventive (générale et spécialisée)

SUMPPS de l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3

Prise de rendez-vous en ligne pour la médecine générale de prévention, la nutrition et diététique, l'addictologie, la gynécologie et contraception, et les vaccinations.

RDV par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 18h30 au 01 44 27 89 00 pour les consultations de psychiatrie, les consultations relatives à l'aménagement des études et/ou des examens pour les étudiant.e.s en situation de handicap, ainsi que les bilans orthophoniques.

L'accueil par un psychologue, sans rendez-vous, est proposé sur différents campus.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30

15, rue de l'École de Médecine 75006 Paris – Escalier G, 3e étage Métro Odéon ligne 4 et 10

Téléphone uniquement de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30 / 01 44 27 89 00

### Le Planning Familial 92

Établissement d'information et de conseil conjugal et familial, lieu d'écoute, d'informations et d'orientation. Conseillères et animatrices tenues au secret professionnel, accueils gratuits, anonymes et sans jugement.

Orientation et information sur l'avortement, le dépistage, les violences, les contraceptions dites « féminines », les contraceptions dites « masculines », les sexualités...

6, avenue Jules Durand

92600 Asnières-sur-Seine

01 47 98 44 11

Numéro vert IVG-Contraception-Sexualité : 0 800 08 11 11

### Médecine du Travail

THALIE SANTÉ – Docteure Halima BERKANI

7, rue Bergère

75009 Paris

Une visite médicale d'information et de prévention est obligatoire à l'embauche d'un.e apprenti.e selon les règles établies par le Code du Travail.

Les prises de rendez-vous se font auprès d'Audrey MILLON, administratrice du **STUDIO I ESCA** joignable par téléphone au 01 47 90 71 52 et par courriel électronique à [audreym@studio-asnieres.com](mailto:audreym@studio-asnieres.com).

## Après le Studio I ESCA... poursuivre ses études

À l'issue du cursus, il est possible de poursuivre ses études à travers différents dispositifs :

—l'obtention du DNSPC (Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien.ne) s'accompagne d'une licence en études théâtrales. Vous pouvez donc vous inscrire en Master dans une université de votre choix.

—Le Diplôme d'État de Professeur.e d'art dramatique à l'ERACM (<https://eracm.fr/actus/diplome-d-etat>) ou l'ESAD (<http://www.esadparis.fr/l-ecole/etudier-a-lesad/d-e-theatre-presentation/>)

Plusieurs dispositifs d'insertion existent :

—vous pouvez passer le concours d'entrée de l'Académie de la Comédie Française

<https://www.comedie-francaise.fr/fr/academie#>

— vous pouvez passer le concours d'entrée de l'Atelier Cité à Toulouse

<https://theatre-cite.com/ateliercite/>

— vous pouvez passer le concours d'entrée du Hall de la Chanson

<https://www.lehalldelachanson.com/formation/ecole-superieure>

# studio est

Charte des droits de l'humain et du de la citoyen.ne français.e

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789>

le 10 juin 2024



**Qualiopi**  
processus certifié

■ **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie  
l'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION  
ET ACTIONS DE FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE**

